

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 21 novembre 2023

le Conseil d'Administration s'est réuni le 27 novembre 2023

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

Mme COUSIN (Conscience Humanitaire)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : Mme AMBROIS), Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_160

Approbation de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)

L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficultés (ITEP - AAJD), implanté sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, a pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage.

L'ITEP conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. L'accueil en ITEP se fait en internat ou demi-pension. L'enseignement est dispensé soit au sein de l'établissement lui-même par des enseignants spécialisés, soit en scolarisation à temps partiel dans des classes ordinaires ou spécialisées, dans des établissements scolaires proches, avec l'appui des professionnels de l'ITEP.

Dans le cadre de son activité, l'ITEP de Cherbourg-en-Cotentin a proposé au CCAS de pouvoir accueillir au sein de la résidence autonomie La Chênaie des jeunes qu'il suit, afin qu'ils puissent être en contact avec les résidents et y accomplir diverses activités répondant aux objectifs de l'ITEP en étant encadrés des professeurs.

Au vu de l'intérêt pour les résidents comme pour les jeunes accompagnés par l'ITEP de permettre cet accueil au sein de la résidence autonomie La Chênaie, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficultés et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention et les documents s'y afférant.

Pour le Président et par délégation,

1300 000 00

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

La Direction

Publié le C.C.A.S.,

S²LOW

ID : 050-200056885-20231130-DEL_2023_160-DE

Isabelle VATINEL

PJ : 1